

COMPTE RENDU DES DECISIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2017

Date de la convocation : 08/12/2017

Date d'affichage : 21/12/2017

L'an deux mille dix-sept et le quinze du mois de décembre à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, Mireille BANCEL, Jean-Marie BELVEDERE, Claude BLANC, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Mireille BOULLE, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Murièle CHABERT, Christophe CHALIER, Marc COMBE, Magali CONESA, Valérie COPIN, Valérie DAVID, Jean-Marc DEGIOANNI, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Jacques-Edouard DELOBETTE, Pierre DEOUS, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marie GUENOT, Jean-Paul HENRY, Fabrice LACHENMAIER, Myriam LAZREUG, Andrée-Claire LIEGE, Robert MARCHIVE, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Gilles PEROLE, Geneviève PISCITELLI, Jacques POUPLOT, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Marie-Claude RENARD, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, Catherine SEGUIN-KURATLE, Patrick TOSELLO, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Christian ZEDET, Jean-Claude ZEJMA.

ETAIENT REPRESENTES : Gérard BOUCHARD par Mireille BOULLE, Henri CHIRIS par Geneviève PISCITELLI, Jean-Louis CONIL par Patrick TOSELLO.

ONT DONNE POUVOIR : Mekia ADDAD à Paul EUZIERE, François BALAZUN à Christian ZEDET, Franck BARBEY à Brigitte VIDAL, Cyril DAUPHOUD à Claude CEPPI, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL à Myriam LAZREUG, Anne-Marie DUVAL à Nicole NUTINI, Florence LUDWIG-SIMON à Marc COMBE, Claude MASCARELLI à Jean-Marie BELVEDERE, Gérard MERO à Jacques VARRONE, Christophe MOREL à Gérard DELHOMEZ, Gilbert PIBOU à Robert MARCHIVE, Pascal PELLEGRINO à Jean-Paul HENRY, Roland RAIBAUDI à Christiane REQUISTON, André ROATTA à Jacques POUPLOT, Patricia ROBIN à Dominique BOURRET.

ETAIENT ABSENTS : Pierre BORNET, José COTTON, Jean-Marc GARNIER, Philippe WESTRELIN.

SONT ARRIVEES EN COURS DE SEANCE : Catherine BUTTY après l'approbation du procès-verbal du 10 novembre 2017, Mireille BANCEL après la délibération n°148.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : Christophe CHALIER après la délibération n°156 et a donné pouvoir à Jean-Paul CAMERANO, Murièle CHABERT après la délibération n°168 et a donné pouvoir à Philippe BONELLI.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI.

Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 10 novembre 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

DP2017_107	Convention de parrainage dans le cadre de la « Team des Ambassadeurs du Sport en Pays de Grasse »
DP2017_108	Signature d'une convention de collaboration entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société Hyper Grasse (Leclerc) pour le financement de la « Team des Ambassadeurs du Sport en Pays de Grasse »
DP2017_109	Signature d'une convention de collaboration entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société Véolia pour le financement de la « Team des Ambassadeurs du Sport en Pays de Grasse »
DP2017_110	Signature d'une convention de collaboration entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société SEETP pour le financement de la Bigreen 2017
DP2017_111	Signature d'une convention de collaboration entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société Accords et Parfums pour le financement de la Bigreen 2017
DP2017_112	Clôture de la régie de recettes de la Cyber-base de la Vallée de la Siagne
DP2017_113	Organisation de stages olfactifs au Musée International de la Parfumerie
DP2017_114	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2017_115	Signature d'un contrat de coproduction avec l'Orchestre de Cannes et la Commune de Grasse
DP2017_116	Conclusion d'un contrat de cession de marque entre la Commune de Grasse et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2017_117	Livret sur les solutions de répit du territoire grassois

Le conseil de communauté prend acte des décisions.

Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

N° MARCHE	OBJET	TITULAIRE	notifié le	Montant en € HT
2017/32	Fourniture de carburant et gestion informatisée des véhicules des ex territoires de CCTS	SARL LEASON Carrefour contact Dominique AUBERGEN Boulevard Cresp 06530 SAINT CEZAIRE	20/11/2017	10 000 € HT

2017/33	Fourniture et livraison de couches pédiatriques jetables pour les établissements d'accueil du jeune enfant de la CAPG	LES CELLULOSES DE BROCELIANDE Monsieur Patrick VISEUX ZI LA LANDE DU MOULIN 56803 PLOERMEL CEDEX Mail : contact@celluloses-broceliande.com	06/11/2017	15 487.16 € HT
2017/34	Fournitures de vélos à assistance électriques	Cycles Omega SARL SOPHIEN Monsieur Nicolas BERNHARD 42 chemin de l'orme 06130 GRASSE Mail : nicolas@cyclesomega.fr	15/11/2017	30 643 € HT
2017/35	MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - COORDINATION, ANIMATION DES ETUDES ET PILOTAGE DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN D'INTERET REGIONAL (PRIR-NPNRU)	SETEC ORGANISATION SA Monsieur Michael CHANG Immeuble Central Seine 42-52 Quai de la rapée CS 71230 75583 PARIS CEDEX 12 Tel : 01 82 51 67 00 Mail : mpublics@orga.setec.fr	24/11/2017	59 087.50 € HT
2017/37	ACQUISITION DE DEUX VEHICULES ELECTRIQUES POUR LES SERVICES DE LA CAPG	BYmy) CAR Côte d'Azur Monsieur Vincent MARRO 53 Boulevard des Jardiniers 06200 NICE Mail : v.marro@bymycar.fr	27/11/2017	29 616 € TTC
2017/36	Fourniture de produits et de matériels pour le traitement de l'eau des piscines	BAYROL France SAS Monsieur Daniel RICARD Chemin des hirondelles BP 52 69572 DARDILLY Cedex Tel : 04 72 53 23 60 Mail : bayrol@bayrol.fr	04/12/2017	33 135 € HT

Le conseil de communauté prend acte des décisions.

Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

DB2017_040	Marchés publics - Appel d'offres ouvert de souscription de contrats d'assurance - Attribution des accords-cadres - Cinq lots
DB2017_041	Marchés publics - Fourniture, maintenance, pose et dépose, nettoyage de poteaux d'arrêt de bus et d'abris bus et la réalisation des signalisations horizontales pour son réseau de transport sur l'agglomération du Pays de Grasse - Trois lots - Attribution de trois accords-cadres à bons de commande
DB2017_042	Demandes de subventions auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur en vue des opérations de récolement, de diffusion des collections, de médiation et de conservation préventive, du Musée International de la Parfumerie et des Jardins du Musée International de la Parfumerie

Le conseil de communauté prend acte des décisions.

DELIBERATIONS

Délibération n°DL2017_144 : Cession partielle des parcelles cadastrées DE 324, 714 et 716 à la société SAVIMEX

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la modification de la délibération n°2013_208 et de la compléter de la possibilité de substituer à l'acquéreur, la société SAVIMEX, un organisme de crédit-bail ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à cette cession.

Délibération n°DL2017_145 : Convention de mise à disposition de l'équipement « NRA ZO Les Roches Grises » aux fournisseurs d'accès internet

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le modèle de convention, joint en annexe, pour la mise à disposition du « NRA ZO Les Roches Grises » ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer cette convention de mise à disposition avec tout opérateur de télécommunications qui occupe ou qui souhaiterait occuper le site ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à instituer pour cette occupation, une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 1 200 €, à imputer au budget principal, au compte 70323 « Redevance d'occupation du domaine public communal ».

Délibération n°DL2017_146 : Avances sur subventions aux associations sur l'exercice 2018

Les conseillers communautaires suivants ne prennent pas part au vote :

- pour le Centre de développement culturel du Pays de Grasse (Théâtre de Grasse) : Dominique BOURRET, Cyril DAUPHOUD (pouvoir à Claude CEPPI), Fabrice LACHENMAIER, Andrée-Claire LIEGE, Claude MASCARELLI (pouvoir à Jean-Marie BELVEDERE), Gilles PEROLE, Marie-Claude RENARD, Christiane REQUISTON et Jérôme VIAUD
- pour la Scic Piste d'Azur : Dominique BOURRET
- pour la Mission Locale du Pays de Grasse : Cyril DAUPHOUD (pouvoir à Claude CEPPI), Gérard DELHOMEZ, Michèle OLIVIER, Jérôme VIAUD et Brigitte VIDAL
- pour l'association Soli-Cités : Jean-Marie BELVEDERE, Cyril DAUPHOUD (pouvoir à Claude CEPPI), Marie-Louise GOURDON et Nicole NUTINI
- pour l'association Montagn'habit : Claude BOMPAR, Gérard BOUCHARD (représenté par Mireille BOULLE), Marino CASSEZ et Gilbert PIBOU (pouvoir à Robert MARCHIVE)
- pour la Scic TETRIS : Gilles PEROLE

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER le versement des avances sur subventions aux associations sur l'exercice 2018 telles que présentées ci-dessous ;

ASSOCIATIONS - Avances sur subventions	AVANCES 2018
Centre de développement culturel du Pays de Grasse (Théâtre de Grasse)	390 000,00 €
Office de Tourisme Communautaire Unique Pays de Grasse	280 000,00 €
SCIC Piste d'Azur	66 000,00 €
Cercle d'escrime du Pays de Grasse	8 000,00 €
Dauphins de Grasse	10 000,00 €
Rugby Olympique de Grasse	36 000,00 €
Mission Locale du Pays de Grasse	110 380,00 €
Créactive 06	12 800,00 €
DEFIE	32 000,00 €
Les Jardins de la Vallée de la Siagne	20 900,00 €
SOLI-CITES	16 000,00 €
Montagn'Habits	7 200,00 €
API Provence	18 000,00 €
TETRIS Centre de recherche/Innovation sociale	20 000,00 €
COS Les Cap'Géniaux	29 000,00 €
Total des avances aux associations	1 056 280,00 €

- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2018 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, au chapitre 65 « 6574, subventions aux associations de droit privé » ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions, selon le modèle joint en annexe, avec les associations concernées ainsi que tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°DL2017_147 : Modification des attributions de compensation

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la régularisation des attributions de compensation de l'exercice 2017 selon le tableau ci-dessous :

Communes	Compétence "promotion du tourisme" hors pôle touristique
Cabris	2 861 €
Grasse	404 463 €
Mouans Sartoux	550 €
Peymeinade	33 152 €
Saint Cezaire	27 407 €
Saint Vallier	10 538 €
Total	478 971 €

- D'APPROUVER le montant des attributions de compensation positives et négatives pour les exercices 2018 et suivants selon le tableau ci-dessous :

Communes	AC 2017 - délibération du 15/12/2016	Compétence "promotion du tourisme" hors pôle touristique	AC 2017 après révision	AC années 2018 et suivantes
Amirat	4 066 €	- €	4 066 €	4 066 €
Andon	95 335 €	- €	95 335 €	95 335 €
Auribeau sur Siagne	- 103 161 €	- €	- € - 103 161 €	- € - 103 161 €
Briançonnet	23 807 €	- €	23 807 €	23 807 €
Cabris	72 485 €	2 861 €	69 624 €	69 624 €
Caille	61 926 €	- €	61 926 €	61 926 €
Collongues	5 368 €	- €	5 368 €	5 368 €
Escagnolles	40 233 €	- €	40 233 €	40 233 €
Gars	6 358 €	- €	6 358 €	6 358 €
Grasse	15 577 322 €	404 463 €	15 172 859 €	15 172 859 €
La Roquette	899 424 €	- €	899 424 €	899 424 €
Le Mas	19 681 €	- €	19 681 €	19 681 €
Le Tignet	61 575 €	- €	61 575 €	61 575 €
Les Mujouls	3 606 €	- €	3 606 €	3 606 €
Mouans Sartoux	2 691 231 €	550 €	2 690 681 €	2 690 681 €
Pégomas	774 676 €	- €	774 676 €	774 676 €
Peymeinade	706 784 €	33 152 €	673 632 €	673 632 €
Saint Auban	37 858 €	- €	37 858 €	37 858 €
Saint Cezaire	224 340 €	27 407 €	196 933 €	196 933 €
Saint Vallier	120 616 €	10 538 €	110 078 €	110 078 €
Séranon	74 414 €	- €	74 414 €	74 414 €
Spéracèdes	64 130 €	- €	64 130 €	64 130 €
Valderoure	61 924 €	- €	61 924 €	61 924 €
	21 627 159 € - 103 161 €	478 971 €	21 148 188 € - 103 161 €	21 148 188 € - 103 161 €

- DE NOTIFIER cette décision à Madame et Messieurs les Maires des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, à Monsieur le représentant de l'Etat et à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale.

Délibération n°DL2017_148 : Budget primitif 2018 - Section d'investissement - Autorisation de mandatement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue décide :

Abstention : Stéphane CASSARINI, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL (pouvoir à Myriam LAZREUG) et Myriam LAZREUG ; Catherine SEGUIN-KURATLE

Contre : Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA ; Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL

- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (opérations réelles), au titre du budget 2018, dans les limites suivantes et suivant la répartition ci-dessous :

Chapitre	Budget Primitif	Report de Crédit	Décisions Modificatives	Total Budget	BP 2018 25%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	18 000,00 €	- €	12 780,00 €	30 780,00 €	7 695,00 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	781 274,00 €	335 284,21 €	- €	1 116 558,21 €	279 139,55 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 566 500,00 €	624 244,38 €	- €	2 190 744,38 €	547 686,10 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 056 378,00 €	762 031,93 €	2 000,00 €	1 820 409,93 €	455 102,48 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	7 073 341,00 €	787 735,42 €	- 89 000,00 €	7 772 076,42 €	1 943 019,11 €
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 600,00 €	18 000,00 €	- €	28 600,00 €	7 150,00 €
45x OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	3 043 510,00 €	480 267,36 €	334 100,00 €	3 857 877,36 €	964 469,34 €

- DE TRANSMETTRE la présente délibération à Monsieur le Trésorier principal de Grasse Municipale et à Monsieur le Sous-préfet de Grasse.

Délibération n°DL2017_149 : Désignation du comptable de la régie des transports à simple autonomie financière Sillages

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE METTRE FIN aux fonctions de Monsieur Jean-Jacques Saulnier comme agent comptable de la régie à simple autonomie financière Sillages au 31 décembre 2017 ;
- DE DESIGNER le comptable public de la Trésorerie de Grasse Municipale et Banlieue, actuellement Monsieur Christian Karekinian, comme comptable assignataire de la régie à simple autonomie financière Sillages à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- DE DIRE que Monsieur Christian Karekinian bénéficiera de l'indemnité de conseil de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse conformément à la délibération n°2016_121 du 16 septembre 2016 ;
- DE NOTIFIER la présente délibération à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques, Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, Monsieur l'agent comptable de la régie et Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale.

Délibération n°DL2017_150 : Procès-verbal de mise à disposition du local de l'office de tourisme sis place de la Buanderie à Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le procès-verbal de mise à disposition du local sis place de la Buanderie à Grasse, joint en annexe ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer avec Monsieur le Maire ou son représentant le procès-verbal de mise à disposition.

Délibération n°DL2017_151 : Budget principal 2017 - Décision modificative n°2

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue décide :

Abstention : Catherine SEGUIN-KURATLE

Contre : Stéphane CASSARINI, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL (pouvoir à Myriam LAZREUG) et Myriam LAZREUG ; Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA ; Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL

- D'APPROUVER la décision modificative n°2 du budget principal 2017 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2017 et de l'arrêter comme détaillée ci-dessous ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Gestionnaire	Chapitre	Fonction	Nature	Op.	Libellé	Montant
FINANCES	042	01	7811		REP. SUR AMO. DES IMMO. INCORPOR. ET CORPOR.	1,00
COLLECTE	74	812	74758		AUTRES GROUPEMENTS	18 100,00
FINANCES	77	20	773		ANNULLATION MANDAT SUR/EX ANT	6 200,00
FINANCES	73	20	73111		TAXES FONCIERES	6 200,00
FINANCES	75	20	752		LOYERS	18 000,00
FINANCES	73	815	7342		VERSEMENT TRANSPORT	340 000,00
COLLECTE	74	812	7478		AUTRES DOTATIONS	61 000,00
FINANCES	73	20	7318		ROLES SUPPLEMENTAIRES CFE	196 147,56
Total recettes						645 648,56
FINANCES	014	815	73942		REVERST TAXE VERST TRANSPORT	243 000,00
FINANCES	014	815	73942		REVERST TAXE VERST TRANSPORT REGULARISATION VT 2016 REEL	88 000,00
FINANCES	014	01	739211		ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - Compétence tourisme	-478 000,00
FINANCES	67	020	6711		INT. MOR. ET PÉN. SUR MARCH.	13 500,00
FINANCES	67	020	673		TIT. ANNULÉS (SUR EX. ANT.)	15 001,00
COLLECTE	65	812	65548		AUTRES CONTRIBUTIONS	29 000,00
FINANCES	011	95	62875		AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP - Rbt Frais Tourisme - Communes	335 000,00
COLLECTE	011	812	611		PRESTATIONS DE SERVICE	61 000,00
FINANCES	012	95	6217		PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP - Tourisme	143 000,00
FINANCES	023	01	023		VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	196 147,56
Total dépenses						645 648,56

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Gestionnaire	Chapitre	Fonction	Nature	Op.	Libellé	Montant
FINANCES	021	01	021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	196 147,56
FINANCES	45x.	820	4582309		VC 2011 VALDEROURE	6 240,00
FINANCES	45x.	820	4582301		Opération : VC 2011 / ANDON	11 042,75
FINANCES	45x.	820	45821209		Opération : Salle polyvalente / BRIANCONNET	24 779,46
FINANCES	45x.	820	4582267		Opération : VC 2010 / CAILLE	1 799,41
FINANCES	45x.	820	4582303		Opération : VC 2011 / COLLONGUES	15 331,54
FINANCES	45x.	820	4582252		Opération : Aménagement village 2009 / GARS	22 385,34
FINANCES	45x.	820	4582234		Opération : VC 2008 / ESCRAGNOLLES	15 762,75
FINANCES	45x.	820	4582305		Opération : VC 2011 / LE MAS	16 000,00
FINANCES	45x.	820	4582313		Opération : VC 2012 / LE MAS	8 956,46
FINANCES	45x.	820	4582237		Opération : aménagement village 2008 / LES MUJOLS	18 508,21
FINANCES	45x.	820	4582238		Opération : aménagement village 2009 / SAINT AUBAN	21 598,61
Total recettes						358 552,09
FINANCES	45x.	820	4582309		VC 2011 VALDEROURE	6 240,00
FINANCES	204	820	2041412		FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES MEMBRES - DMO	156 200,00
DEPLACEMENTS	21	815	2182		MATERIEL DE TRANSPORT	19 999,00
FINANCES	040	01	2802		AMORT. FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBA,NUM DU CADAST	1,00
FINANCES	45x.	820	4582301		Opération : VC 2011 / ANDON	11 042,75
FINANCES	45x.	820	45821209		Opération : Salle polyvalente / BRIANCONNET	24 779,46
FINANCES	45x.	820	4582267		Opération : VC 2010 / CAILLE	1 799,41
FINANCES	45x.	820	4582303		Opération : VC 2011 / COLLONGUES	15 331,54
FINANCES	45x.	820	4582252		Opération : Aménagement village 2009 / GARS	22 385,34
FINANCES	45x.	820	4582234		Opération : VC 2008 / ESCRAGNOLLES	15 762,75
FINANCES	45x.	820	4582305		Opération : VC 2011 / LE MAS	16 000,00
FINANCES	45x.	820	4582313		Opération : VC 2012 / LE MAS	8 956,46
FINANCES	45x.	820	4582237		Opération : aménagement village 2008 / LES MUJOLS	18 508,21
FINANCES	45x.	820	4582238		Opération : aménagement village 2009 / SAINT AUBAN	21 598,61
FINANCES	45X.	820	4582294		Opération : basede loisir / CAILLE	3 854,16
FINANCES	45x.	820	4582246		Opération : VC 2009 Valderoure	3 298,37
FINANCES	45X.	820	4582275		Opération VC 2010/ Saint AUBAN	12 795,03
Total dépenses						358 552,09

- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillées ci-dessus ;
- DE NOTIFIER la présente délibération et le budget à Monsieur le Sous-préfet de Grasse et à Monsieur le Trésorier principal de Grasse.

Délibération n°DL2017_152 : Opérations en délégation de maîtrise d'ouvrage - Fonds de concours - Levée de prescription pour le reversement de trop perçu

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue décide :

Abstention : Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA

Contre : Stéphane CASSARINI, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL (pouvoir à Myriam LAZREUG) et Myriam LAZREUG ; Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL

- D'ALLOUER les fonds de concours suivants pour les opérations décrites dans la délibération :

Total Andon	11 042,75 €
Total Briançonnet	24 779,46 €
Total Caille	1799,41 €
Total Collongues	9 991,54 €
Total Escragnolles	15 762,75 €
Total Gars	22 385,34 €
Total Le Mas	24 956,46 €
Total Les Mujouls	18 508,21 €
Total Saint-Auban	21 598,61 €

- DE LEVER la prescription pour les excédents des trois opérations sous mandat suivantes :
 - Mandat au 4582294 pour Caille 3 854,16 €
 - Mandat au 4582275 pour Saint-Auban 12 795,03 €
 - Mandat au 4582246 pour Valderoure 3 298,37 €

Délibération n°DL2017_153 : Budget annexe Sainte Marguerite II - Remboursement d'un tirage et souscription d'un prêt

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue décide :

Abstention : Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA ; Stéphane CASSARINI, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL (pouvoir à Myriam LAZREUG) et Myriam LAZREUG

Contre : Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL

- DE SOUSCRIRE un prêt selon les conditions suivantes :

Objet : financement du programme d'investissements du budget annexe Sainte marguerite II des exercices 2017 et suivants de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur/Domiciliataire Crédit Agricole CIB

Montant : 2 300 000,00 euros

Date de mise à disposition des fonds : 29/03/2018

Date de remboursement final : 29/03/2023

Frais de dossier : 2 300,00 euros

Type d'amortissement : capital constant trimestriel

Remboursements anticipés définitifs possibles moyennant éventuellement le paiement d'une indemnité selon conditions de marché

Remboursements provisoires possibles moyennant le paiement d'intérêts d'attente (taux en cours - 90% de la moyenne des EONIA)

Taux d'intérêts : taux fixe (base exact/360)

Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle

Il est à noter que la convention de crédit n°CO1765 signée le 22/09/2008 entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la CRCA Provence Cote d'Azur (CACIB intervenant en tant que domiciliataire) arrive à échéance le 29/03/2018.

A la demande de l'emprunteur, par dérogation à la convention de crédit n°CO1765#016, et en accord avec le prêteur et le domiciliataire, il est à noter que le capital restant dû ne sera pas intégralement remboursé et sera compensé à hauteur de 2 300 000,00 euros avec la mise en place du nouveau prêt objet de la présente délibération.

- DE METTRE EN PLACE ledit prêt aux conditions suivantes :

Le taux fixe sera déterminé selon les conditions de marché prévalant au moment de l'envoi de la lettre d'instruction et ne pourra en aucun cas être supérieur à 0,67% (exact/360).

Les conditions financières et l'engagement de la collectivité à signer la convention de prêt avec le prêteur, seront arrêtées par écrit dans la lettre d'instruction avant la signature de ladite convention, auquel cas la révocation de l'engagement susvisé conduira au versement d'une indemnité au profit du domiciliataire Crédit Agricole CIB.

Le président signera la convention de prêt susvisée et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ladite convention. Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil de communauté.

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous actes et documents relatifs à ce contrat de prêt ;
- DE DIRE que les crédits seront prévus au budget annexe Sainte marguerite II des exercices 2018 et suivants ;
- DE NOTIFIER la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, Monsieur le Comptable de la Trésorerie Grasse Municipale et Monsieur le Directeur du Crédit Agricole Provence Côte d'azur.

Délibération n°DL2017_154 : Mutualisation des services - Création du service commun de planification urbaine

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER la création au 1^{er} janvier 2018 d'un service commun mutualisé d'ingénierie en matière de planification urbaine, au service des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- D'APPROUVER les modalités et conditions générales de la convention constitutive du service commun et ses pièces ci-annexées ;

- D'APPROUVER le principe du « projet d'engagement de service » qui pose le cadre d'organisation des relations et de l'action entre la commune et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions relatives au fonctionnement du service commun entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et les communes membres selon le modèle annexé à la présente délibération, ainsi que tous les documents nécessaires concourant à la mise en œuvre du service commun.

Délibération n°DL2017_155 : Convention de mise à disposition de locaux au profit du syndicat mixte SCoT'Ouest des Alpes-Maritimes

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la convention de mise à disposition de locaux entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et le SCoT'Ouest des Alpes-Maritimes, jointe en annexe ;
- D'AUTORISER Monsieur le premier vice-président à signer ladite convention.

Délibération n°DL2017_156 : Convention pour le remboursement de frais liés à la propriété du terrain d'assise de l'équipement « Maison de la santé du Pays de Grasse » à Valderoure

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les termes de la convention pour le remboursement des frais liés à la propriété du terrain d'assise de l'équipement « Maison de la santé du Pays de Grasse » situé à Valderoure, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous autres documents afférents ;
- D'AUTORISER le versement de la somme de 14 874,00 euros à la Commune de Valderoure ;
- DE DIRE que les crédits seront inscrits aux budgets 2017 et suivants.

Délibération n°DL2017_157 : Tableau des effectifs n°18 - Création, suppression et mise à jour d'emplois

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE CREER les 5 postes suivants (à temps complet) :
 - 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (C)
 - 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (C)
 - 2 adjoints administratifs (C)
 - 1 adjoint technique (C)
- DE PREVOIR de supprimer les 3 postes suivants par une prochaine délibération du conseil de communauté après avis du comité technique :
 - 1 adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe (C)
 - 1 auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe (C)
 - 1 adjoint administratif (C)

- DE SUPPRIMER les 3 postes : 1 adjoint administratif à temps non complet 21h00 (C), 1 adjoint d'animation (C) et 1 rédacteur à temps non complet 27h00 (B) conformément à l'avis favorable du comité technique du 8 novembre 2017 et à la délibération du 10 novembre 2017 ;
- D'APPROUVER le tableau des effectifs modifié n°18 ci-dessous ;
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets 2017 et suivants, au chapitre 012 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET POUR LA CAPG

Cadres d'emplois	Grades	Emplois existants tableau 17	Création ou suppression	Emplois tableau 18
Emploi de cabinet	Directeur de cabinet	1	0	1
	Conseiller technique	1	0	1
Emplois fonctionnels	DGS	1	0	1
	DGA	2	0	2
Filière administrative				
Attaché	Attaché hors classe	2	0	2
	Directeur	2	0	2
	Attaché principal	7	0	7
	Attaché	21	0	21
Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	6	0	6
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	6	0	6
	Rédacteur	15	0	15
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	3	+1	4
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	25	+1	26
	Adjoint administratif	51	+2	53
Filière technique				
Ingénieur en chef	Ingénieur en chef de classe normale	1	0	1
Ingénieur	Ingénieur principal	4	0	4
	Ingénieur	7	0	7
Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	4	0	4
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	11	0	11
	Technicien	4	0	4
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	3	0	3
	Agent de maîtrise	13	0	13
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	8	0	8
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	25	0	25
	Adjoint technique	81	+1	82
Filière animation				
Animateur	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	2	0	2
	Animateur	6	0	6
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1

	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	9	0	9
	Adjoint d'animation	52	-1	51
Filière sportive				
Conseiller des APS	Conseiller principal des APS	0	0	0
Educateur des APS	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	7	0	7
	Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	2	0	2
	Educateur des APS	15	0	15
Filière sanitaire et sociale				
Puéricultrice	Puéricultrice de classe normale	4	0	4
Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe	1	0	1
	Infirmier en soins généraux de classe normale	1	0	1
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	3	0	3
	Educateur de jeunes enfants	3	0	3
Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif principal	1	0	1
	Assistant socio-éducatif	1	0	1
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	6	0	6
	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	19	0	19
Agent social	Agent social	3	0	3
ATSEM	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1
Filière culturelle				
Conservateur	Conservateur	1	0	1
Attaché de conservation	Attaché de conservation	3	0	3
Bibliothécaire	Bibliothécaire	1	0	1
Assistant de conservation du patrimoine	Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1
	Assistant de conservation du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	3	0	3
	Assistant de conservation du patrimoine	3	0	3
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	6	0	6
	Adjoint du patrimoine	27	0	27
TOTAL		486	4	490

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET DE LA CAPG

Cadre d'emploi	Grade	Temps hebdo	Emplois existants tableau 17	Création ou suppression	Emplois tableau 18
Filière administrative					
Attaché	Attaché	24h30	1	0	1
Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	19h00	1	0	1

	Rédacteur	27h00	1	-1	0
	Rédacteur	21h00	1	0	1
	Rédacteur	17h30	1	0	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif	30h00	1	0	1
	Adjoint administratif	28h00	1	0	1
	Adjoint administratif	21h00	1	-1	0
Filière technique					
Ingénieur	Ingénieur en chef de classe normale	12h15	1	0	1
Technicien	Technicien	24h30	1	0	1
Adjoint technique	Adjoint technique de	20h00	1	0	1
	Adjoint technique de	25h00	1	0	1
Filière animation					
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	8h00	5	0	5
	Adjoint d'animation	10h00	1	0	1
	Adjoint d'animation	17h30	2	0	2
	Adjoint d'animation	18h00	4	0	4
	Adjoint d'animation	20h00	1	0	1
	Adjoint d'animation	22h00	3	0	3
	Adjoint d'animation	25h00	1	0	1
	Adjoint d'animation	30h00	2	0	2
	Adjoint d'animation	32h00	1	0	1
Filière sanitaire et sociale					
Agent social	Agent social principal 2 ^{ème} classe	25h00	2	0	2
	Agent social	2h30	1	0	1
	Agent social	7h00	1	0	1
	Agent social	12h00	2	0	2
	Agent social	15h00	7	0	7
	Agent social	17h30	4	0	4
	Agent social	20h00	2	0	2
	Agent social	25h00	3	0	3
Filière culturelle					
Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique	1h00	1	0	1
TOTAL			55	-2	53

AUTRES

Vacataires

Types de vacation	Durée	Forfait brut
Visite guidée musée	2h00	40 €
Majoration visite en langue étrangère ou langue des signes		+ 20 % 48 €
Majoration dimanche/jour férié/nuit		+ 20% 48 €
Majoration visite en langue étrangère/langue des signes + dimanche/jour férié/nuit		+40% 56 €

Activités accessoires

Poste	Temps de travail	Indemnité brute
Maître-nageur sauveteur BEESAN	Complet Juin à septembre	88,60 % du grade d'éducateur des activités physiques et sportives au 11 ^{ème} échelon
Conseiller des APS	Non complet 6h00 par semaine	328,80 €
Médecin	Non complet	393,97 €

	4h00 par semaine	
2 agents pour missions de vérification et de mise en forme des dossiers de logement	Non complet 6h00 par semaine	383,61 €
Chargé de mission projet de territoire	Non complet 7h00 par semaine	20% du 6 ^{ème} échelon d'attaché
Chargé de mission contrôle de gestion	Non complet 5h15 par semaine	15% du 12 ^{ème} échelon d'attaché

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET DE LA REGIE DES TRANSPORTS SILLAGES

Cadres d'emplois	Grades	Emplois existants tableau 17	Création ou suppression	Emplois tableau 18
Filière administrative				
Attaché	Directeur	1	0	1
Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	0	1
	Rédacteur	1	0	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2	0	2
	Adjoint administratif	2	0	2
Filière technique				
Ingénieur	Ingénieur principal	1	0	1
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	0	1
	Agent de maîtrise	1	0	1
Adjoint technique	Adjoint technique	7	0	7
TOTAL		17	0	17

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET DE LA REGIE DES TRANSPORTS SILLAGES

Cadre d'emploi	Grade	Temps hebdo	Emplois existants tableau 17	Création ou suppression	Emplois tableau 18
Filière technique					
Adjoint technique	Adjoint technique de	25h00	1	0	1
Filière animation					
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	12h30	1	0	1
	Adjoint d'animation	15h00	1	0	1
TOTAL			3	0	3

Délibération n°DL2017_158 : Prolongation de trois mois du télétravail pour la révision générale du Plan local d'urbanisme de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la prolongation du télétravail pour le responsable du service urbanisme règlementaire afin de finaliser la mission du nouveau Plan local d'urbanisme (PLU) de Grasse pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2018 ;
- DE DIRE que les autres conditions demeurent inchangées ;
- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018.

Délibération n°DL2017_159 : Régime indemnitaire des agents de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à compter du 1^{er} janvier 2018 - Généralisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'INSTAURER la mise en place de l'IFSE à partir du 1^{er} janvier 2018 ;
- D'INSTAURER la mise en place CIA à partir du 1^{er} janvier 2018 ;
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2018 et suivants.

Délibération n°DL2017_160 : Versement d'une subvention complémentaire à l'association OMFAF

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le principe de versement d'une subvention d'équilibre au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 26 405 € euros à l'association OMFAF ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement, joint en annexe, afin de tenir compte de cette subvention complémentaire ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017.

Délibération n°DL2017_161 : Approbation du rapport annuel 2016 sur la mise en œuvre de la politique de la ville

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le rapport annuel 2016, joint en annexe, sur la mise en œuvre de la politique de la ville et de le rendre public.

Délibération n°DL2017_162 : Validation de la mise à jour du projet scientifique et culturel du Musée International de la Parfumerie

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la mise à jour du projet scientifique et culturel du Musée International la Parfumerie jointe en annexe.

Délibération n°DL2017_163 : Office de tourisme communautaire unique - Définition des modalités de répartition et de composition de l'organe collégial

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les modalités de répartition et de composition de l'organe collégial du nouvel office de tourisme communautaire unique telles que reprises ci-dessous ;

Communes concernées	Structure	Nombre de délégués au conseil d'administration
Cabris	BIT saisonnier	1
Grasse	siège	1
Peymeinade	BIT permanent	1
Saint-Cézaire-sur-Siagne	BIT permanent	1
Saint-Vallier-de-Thiey	BIT permanent	1
Amirat, Andon, Auribeau-sur-Siagne, Briançonnet, Caille, Collongues, Escragnolles, Gars, La Roquette-sur-Siagne, Le Mas, Le Tignet, Les Mujouls, Mouans-Sartoux, Pégomas, Saint-Auban, Séranon, Spéracèdes Valderoure		1 (vice-présidente au tourisme de la CAPG)
TOTAL		6

- DE DESIGNER les conseillers communautaires suivants pour siéger au sein du conseil d'administration du nouvel office de tourisme communautaire :

Rappel : membre de droit, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

	Conseiller titulaire	Conseiller suppléant
Cabris	Pierre BORNET	Marie-Christine LETENDU-BERTHIER
Grasse	Catherine BUTTY	Dominique BOURRET
Peymeinade	Gérard DELHOMEZ	Jean-Claude ZEJMA
Saint-Cézaire-sur-Siagne	Claude BLANC	Christian ZEDET
Saint-Vallier-de-Thiey	Jean-Marc DELIA	Pierre DEOUS
Amirat, Andon, Auribeau-sur-Siagne, Briançonnet, Caille, Collongues, Escragnolles, Gars, La Roquette-sur-Siagne, Le Mas, Le Tignet, Les Mujouls, Mouans-Sartoux, Pégomas, Saint-Auban, Séranon, Spéracèdes Valderoure	Michèle OLIVIER	Florence LUDWIG-SIMON

- DE MANDATER Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour la mise en œuvre de l'ensemble des actes et procédures nécessaires pour assurer au nouvel office de tourisme communautaire unique, une effectivité au 1^{er} janvier 2018 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°DL2017_164 : Parc d'activités de la Festre - Convention de reversement de la taxe d'aménagement majorée entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le projet de convention, joint en annexe, par laquelle la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne reversera à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, 67% de la taxe d'aménagement majorée perçue sur le périmètre de la zone d'activités de la Festre ;
- D'AUTORISER Monsieur le président ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente convention de reversement de la taxe d'aménagement majorée.

Délibération n°DL2017_165 : Approbation des rapports de gestion et des mandataires sociaux 2016 de la SPL Pays de Grasse Développement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

Abstention : Stéphane CASSARINI, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL (pouvoir à Myriam LAZREUG) et Myriam LAZREUG ; Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Paul EUZIERE) et Magali CONESA ; Jean-Marc DEGIOANNI et Mireille BANCEL

- D'APPROUVER les rapports de gestion et des mandataires sociaux de l'exercice 2016 de la SPL Pays de Grasse Développement, annexés à la présente délibération.

Délibération n°DL2017_166 : Convention pour la co-maîtrise d'ouvrage d'une démarche de développement et d'aménagement concerté sur le secteur du Logis du Pin et mandat donné au Parc naturel régional des Préalpes d'Azur pour le portage administratif

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER l'opportunité de la démarche partenariale pour la mise en œuvre d'une étude concernant le développement et l'aménagement concerté du Logis du Pin selon les orientations visées dans la délibération ;
- D'APPROUVER le principe d'un partenariat entre les collectivités concernées tel que précisé dans le projet de convention joint en annexe ;
- D'APPROUVER le projet de convention, joint en annexe, au terme de laquelle le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur est maître d'ouvrage mandaté par les partenaires pour l'étude concernant le développement et l'aménagement concerté du Logis du Pin ;
- D'APPROUVER le principe de versement d'une subvention d'investissement à hauteur de 5 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat définissant les modalités de coopération technique et financière pour mener l'étude pour le développement et l'aménagement concerté du Logis du Pin ainsi que tout document ou avenant nécessaire à sa mise en œuvre ;
- DE DIRE que les crédits nécessaires au cofinancement de cette étude seront inscrits au budget 2018 au chapitre 204.

Délibération n°DL2017_167 : Régie des transports Sillages - Remboursements de titres de transports

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ACCEPTER de rembourser les titres suivants :
 - Pass vacances scolaires 2017/2018 à Madame Lou-Anne BUCHET
 - Pass scolaire 2017/2018 à Madame Julie CHAUCHADIS
 - Pass scolaire 2017/2018 à Monsieur Kéliane MARTINEZ
 - Adhésion Mobiplus 2017, Pass Sénior 2017 et support à Monsieur Georges GAMBINI
- DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2018 de la régie à simple autonomie financière Sillages.

Délibération n°DL2017_168 : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Modalités d'exercice de la compétence et signature des contrats territoriaux avec le Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE) Maralpin

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE PRENDRE ACTE de l'évolution statutaire du SMIAGE Maralpin à la suite de la délibération de son comité syndical en date du 7 décembre 2017 ;
- DE TRANSFERER les missions relatives aux compétences obligatoires du SMIAGE Maralpin au titre de la compétence GEMAPI, à compter du 1^{er} janvier 2018, à savoir :
 - la défense contre les inondations au titre de la compétence GEMAPI
- DE RECOURIR en tant que de besoin, aux services du SMIAGE Maralpin dans le cadre des compétences obligatoires consistant dans la mise à disposition :
 - d'un service d'expertise et de conseil pour la prévision des risques hydrométéorologiques et l'assistance à la gestion de crise, en complément des actions d'assistance menées par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et sans préjudice des obligations du maire et du préfet en matière de sécurité civile et de pouvoir de police
 - d'outils d'observation des milieux climatiques et des ressources souterraines en complément des actions menées par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre
- DE TRANSFERER les missions relatives aux compétences optionnelles du SMIAGE Maralpin au titre de la compétence GEMAPI, à compter du 1^{er} janvier 2018, à savoir :
 - l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
 - la prévention des inondations au travers de la lutte contre l'érosion des berges et des sols
 - la prévention des inondations au travers de la réduction de la vulnérabilité du bâti
 - l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, vallon sec, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce vallon sec, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
 - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
 - la gestion de dispositifs locaux de surveillance des crues

- la mise à disposition d'un outil d'appel en masse permettant l'alerte de la population
- la sensibilisation du public au-delà de l'information préventive réglementaire
- DE RECOURIR en tant que de besoin, aux services du SMIAGE Maralpin pour les missions relatives aux compétences optionnelles du SMIAGE Maralpin, à savoir :
 - la protection et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides (Natura 2000, espèces protégées...)
 - l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement, de l'eau potable et de la protection de la ressource en eau
 - la réalisation des études et plans de gestion de la ressource en eau
- D'APPROUVER le contrat territorial à conclure entre le SMIAGE Maralpin et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour la période 2018-2021 tel que joint à la présente délibération ;
- D'APPROUVER le schéma d'organisation des compétences locales du grand cycle de l'eau (SOCLE) Maralpin ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- DE TRANSMETTRE la présente délibération au représentant de l'Etat.

Délibération n°DL2017_169 : Vente de pièces détachées pour bacs roulants et bornes enterrées

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les termes de l'acte de cession, joint en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société Plastic Omnium ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de cession.

Délibération n°DL2017_170 : Convention de mise à disposition de locaux et services annexes à titre payant entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Régie des eaux de Canal Belletrud

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition de locaux et services annexes d'une durée de un an, annexée à la présente délibération, à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Régie des eaux du Canal Belletrud pour un loyer annuel y compris les frais de fonctionnement de 41 000,00 € ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention de mise à disposition des locaux et services annexes à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Régie des eaux du Canal Belletrud pour l'année 2018 ;
- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018, chapitre 011, imputations 6132 et 62878.

Délibération n°DL2017_171 : Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) du Pays de Grasse 2017-2020 - Modalités de calcul et d'octroi des aides de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les règles de calcul et les modalités d'octroi des aides de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse définies dans la délibération pour la mise en œuvre de l'OPAH du Pays de Grasse 2017-2020 ;
- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2018 et suivants, au chapitre 204, nature 20422 ;
- DE DIRE que les crédits correspondants à l'avance des aides régionales seront inscrits aux budgets 2018 et suivants, au chapitre 27, nature 27632 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi des subventions ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements des subventions ;
- DE SOLLICITER du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur sa participation apportée dans le cadre de l'OPAH du Pays de Grasse 2017-2020 conformément à la convention de financement établie entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, signée le 28 avril 2017.

Délibération n°DL2017_172 : Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) du Pays de Grasse 2017-2020 - Signature d'une convention de partenariat avec la Caisse d'Epargne Côte d'Azur

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, avec la Caisse d'Epargne Côte d'Azur mise en œuvre dans le cadre de l'OPAH du Pays de Grasse 2017-2020 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention de partenariat ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi des subventions de la Caisse d'Epargne et à procéder à leurs versements ;
- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2018 et suivants, au chapitre 204, nature 20422 ;
- DE DRESSER des bilans annuels et de fin d'opération pour rendre compte et apprécier les résultats de l'action engagée.

Délibération n°DL2017_173 : Convention opérationnelle habitat en multi-sites n°2 - Signature de l'avenant n°3 avec l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les termes de l'avenant n°3 à la convention opérationnelle habitat en multi-sites n°2 établie entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, joint à la présente délibération, visant à proroger d'un an la durée de portage du site « Les Ferragnons » ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention opérationnelle habitat en multi-sites n°2 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à engager tout acte et signer tout document qui ferait suite à la présente délibération.

Délibération n°DL2017_174 : Adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays de Grasse 2017-2022

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue décide :

Contre : Stéphane CASSARINI, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL (pouvoir à Myriam LAZREUG) et Myriam LAZREUG

- D'APPROUVER les ajustements ci-avant mentionnés apportés au projet de Programme Local de l'Habitat 2017-2022 arrêté par le conseil de communauté du 30 juin 2017 ;
- D'ADOPTER le Programme Local de l'Habitat du Pays de Grasse sur la période 2017-2022, joint en annexe ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à transmettre au représentant de l'Etat dans le département la présente délibération ainsi que ses documents annexes ;
- DE METTRE EN ŒUVRE les mesures d'affichage et de mise à disposition du public prévues à l'article R.302-12 du code de la construction et de l'habitation.

Délibération n°DL2017_175 : Délégation de maîtrise d'ouvrage - Rénovation de la salle polyvalente de la Commune du Tignet

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ACCEPTER la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux ci-dessus exposés pour un montant de 330 000 € HT, soit 396 000 € TTC, hors frais de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- D'ADOPTER le plan de financement tel que présenté ci-dessous ;

Dépenses	
Montant des travaux HT :	300 000 €
Dépenses annexes :	30 000 €
(MOE, études, CSPS, CT,...)	
Montant HT du projet :	330 000 €
TVA 20% :	66 000 €
Montant TTC du projet :	396 000 €
Recettes	
DETR (20%) :	66 000,00 €
Conseil régional - FRAT (30%) :	99 000,00 €
Conseil départemental 06 :	99 000,00 €
Part communale :	132 000 €*
Total :	396 000 €
* dont 66 000 € de TVA	

S'ajoutent à la part communale, les frais de maîtrise d'ouvrage déléguée : 3% du montant HT des travaux exécutés soit une estimation de 9 000 € (non soumis à TVA).

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage jointe en annexe ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés ou bons de commande, ainsi que tous les documents afférents à ce programme.

Délibération n°DL2017_176 : Délégation de maîtrise d'ouvrage - Rénovation de l'auberge communale « Le Chanan » de la Commune de Briançonnet

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'ADOPTER le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération de rénovation de l'auberge communale « Le Chanan » de la Commune de Briançonnet, tel que présenté ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles	
Montant des travaux HT :	968 800,00 €
Honoraires divers :	106 568,00 €
(MOE, CSPS, CT, études)	
Diagnostics (amiante, plomb, termites) :	2 500,00 €
Insertions/publications :	1 000,00 €
Montant HT du projet :	1 078 868,00 €
TVA 20% :	215 773,60 €
Montant TTC du projet :	1 294 641,60 €
Frais de délégation de maîtrise d'ouvrage :	29 064,00 €
Coût total du projet :	1 323 705,60 €

Recettes prévisionnelles	
FIPL 2016 :	431 547,20 €
Conseil régional (CRET) :	431 547,20 €
Part communale (HT)* :	215 773,60 €
TVA 20% :	215 773,60 €
Montant TTC du projet :	1 294 641,60 €
* hors frais de délégation de maîtrise d'ouvrage	

Monsieur le Président lève la séance à seize heures et quarante-cinq minutes.

Fait à Grasse, le 21 décembre 2017

Le Président

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



